



(12) **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

(43) Date de publication:
07.03.2007 Bulletin 2007/10

(51) Int Cl.:
A47G 9/02 (2006.01)

(21) Numéro de dépôt: **06300900.5**

(22) Date de dépôt: **29.08.2006**

(84) Etats contractants désignés:
**AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR
HU IE IS IT LI LT LU LV MC NL PL PT RO SE SI
SK TR**
Etats d'extension désignés:
AL BA HR MK YU

(30) Priorité: **29.08.2005 FR 0552588**

(71) Demandeur: **Pourade, Geneviève**
43100 Brioude (FR)

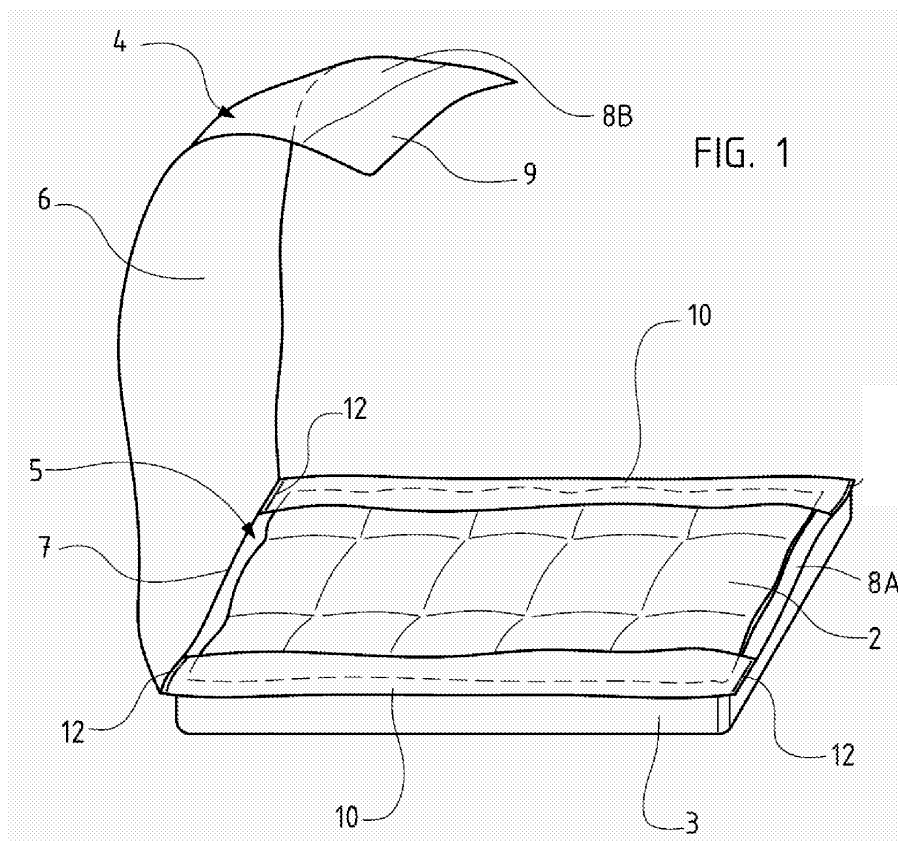
(72) Inventeur: **Pourade, Geneviève**
43100 Brioude (FR)

(74) Mandataire: **Rhein, Alain**
Cabinet BREV&SUD,
2460, avenue Albert Einstein
34000 Montpellier (FR)

(54) **Housse de protection de couette ou matelas**

(57) L'invention concerne une housse de protection de couette (2) ou matelas (3), constituée d'une bande (4) entourant ladite couette (2) ou matelas (3), ladite bande (4) comprenant une partie inférieure (5), sur laquelle la couette (2) ou matelas (3) est posée, prolongée par une partie supérieure (6) apte à recouvrir ladite couette

(2) ou ledit matelas (3), caractérisé par le fait que lesdites parties inférieure (5) et supérieure (6) sont maintenues au travers d'un rabat dans le prolongement de la partie supérieure (6), et par le fait que la partie inférieure (5) comprend des poches (10) latérales sur toute sa longueur destinée à maintenir ladite couette (2) ou matelas (3).



Description

[0001] La présente invention concerne une housse de protection de couette ou matelas, constituée d'une bande entourant ladite couette.

[0002] La présente invention entre dans le domaine de la literie et concerne plus particulièrement les draps, couvertures et housses de lit, matelas, couette ou analogue. De préférence, la présente invention trouvera son application dans la protection de couette ou matelas.

[0003] Les housses de couette existantes se présentent généralement sous la forme de deux pièces de tissu cousues ensemble de manière à former une poche destinée à recevoir ladite couette. Pour ce faire, une ouverture est ménagée, généralement sur un des bords de la housse. L'inconvénient majeur de telles housses réside dans les difficultés à l'enfiler sur la couette ou à y introduire cette dernière, notamment en raison de la taille desdites couettes et housses ainsi qu'à la forme et taille de l'ouverture.

[0004] Les housses de matelas peuvent se présenter plus rarement comme une housse précédemment décrite, mais son positionnement autour du matelas reste très difficile en raison du poids et de la taille de ce dernier. C'est pourquoi il est connu d'utiliser un drap housse qui recouvre le dessus du matelas et tout ou partie des bords de celui-ci. Parfois, ce drap housse peut être bordé sous le matelas. Toutefois, un drap housse présente l'inconvénient de ne pas protéger le dessous du matelas.

[0005] Un autre inconvénient réside dans le fait que la housse entourant une couette n'est pas solidaire du matelas et glisse sur ce dernier, notamment pendant la nuit.

[0006] Il a alors été imaginé une housse constituée d'une bande entourant une couette, ladite bande comprenant une partie inférieure, sur laquelle la couette est posée, prolongée par une partie supérieure apte à recouvrir ladite couette. La couette est alors maintenue à chacune de ses extrémités.

[0007] De plus, des moyens de maintien sont prévus pour empêcher la couette de glisser latéralement. Une telle solution est décrite dans le document WO 03/103460 sous la forme de coins disposés dans les angles de ladite bande, les coins de la bande supérieure étant aptes à coopérer avec les coins de la partie inférieure pour solidariser les deux parties l'une avec l'autre. Toutefois, cette solution n'apportant pas entièrement satisfaction, des moyens de fixation rapide sont ajoutés au niveau des bords latéraux de la housse afin d'assujettir les deux parties de la bande ensemble.

[0008] Dans le cas d'une housse de couette, un pied de lit, constitué par une bande située à l'extrémité libre de la partie supérieure, peut être ajouté et est destiné à être glissé sous le matelas pour éviter que la couette glisse et se déplace sur le matelas.

[0009] Dans le document GB 2 366 724, des poches latérales sont prévues sur les côtés de la partie inférieure afin d'y introduire les bords latéraux de ladite couette. Toutefois, leur faible largeur ne permet pas un maintien

correct de la couette et il est toujours nécessaire d'ajouter des moyens de fixation pour solidariser les parties supérieure et inférieure. Les moyens de fixation envisagés dans l'état de la technique sont connus de manière classique comme des boutons, des velours accrochants, etc. Toutefois, ces moyens de fixation posent des problèmes à l'entretien et diminuent par conséquent la durée de vie de la housse. Par exemple, dans le cas de velours accrochants, les lavages répétés diminuent le pouvoir accrochant de ces moyens de fixation.

[0010] Les moyens de fixation et de maintien des housses de l'état de la technique n'apportent donc pas entière satisfaction.

[0011] C'est pourquoi la présente invention a pour but de pallier les inconvénients de l'état de la technique en proposant une housse de couette ou matelas qui recouvre l'intégralité de ces derniers, tout en offrant une pose aisée et rapide tout en s'affranchissant de moyens de fixation. De plus, sa réalisation simple diminue son coût de fabrication.

[0012] Pour ce faire, la présente invention concerne une housse de protection de couette ou matelas, constituée d'une bande entourant ladite couette ou matelas, ladite bande comprenant une partie inférieure, sur laquelle la couette ou matelas est posée, prolongée par une partie supérieure apte à recouvrir ladite couette ou ledit matelas, caractérisé par le fait que lesdites parties inférieure et supérieure sont maintenues au travers d'un rabat dans le prolongement de la partie supérieure, et par le fait que la partie inférieure comprend des poches latérales sur toute sa longueur destinée à maintenir ladite couette ou matelas.

[0013] Selon d'autres caractéristiques, chaque poche comprend une largeur d'au moins un tiers de la largeur de la couette ou du matelas.

[0014] Avantagusement, chaque poche se présente sous la forme d'un rabat constitué par le prolongement latéral de la partie inférieure et cousu en périphérie sur ladite partie inférieure. D'autres caractéristiques et avantages de l'invention ressortiront de la description détaillée qui va suivre des modes de réalisation non limitatifs de l'invention, en référence aux figures annexées dans lesquelles :

- la figure 1 représente la housse selon l'invention en position déployée ; et
- la figure 2 représente une vue en coupe de ladite housse positionnée autour d'une couette sur un matelas.

[0015] La présente invention concerne une housse 1 de protection de couette 2 ou matelas 3. Une telle housse 1 est destinée à envelopper intégralement la couette 2 ou le matelas 3.

[0016] La housse 1, comme visible sur la figure 1, est constituée avantagusement par une bande 4. Cette dernière peut être constituée en toute matière, de préférence en tissu. Cette bande 4 possède une largeur supérieure

à la largeur de la couette 2 à protéger ou supérieure à la largeur du matelas 3. De préférence, la largeur de la bande 4 peut être sensiblement égale à la largeur ajoutée à l'épaisseur de la couette 2 ou la hauteur du matelas 3. Cette bande 4 possède une longueur sensiblement égale à deux fois la longueur totale du matelas 3 ou de la couette 2, ajoutée à l'épaisseur respective de ces derniers.

[0017] De manière toute particulière, la housse 1 entoure la couette 2 ou le matelas 3. Pour ce faire, elle est disposée sur le matelas 3 dans le cas d'une couette 2 ou sur le sommier dans le cas d'un matelas 3. La partie inférieure 5 de la bande 4 reposant sur le matelas 3, réciproquement le sommier, est prolongée par le reste de la bande 4. Ensuite, la couette 2, réciproquement le matelas, est positionnée sur cette partie inférieure 5. Le reste de la bande 4 comprend une partie supérieure 6 qui vient recouvrir ladite couette 2, réciproquement le matelas 3, de manière à l'envelopper entièrement.

[0018] Il convient de noter que la bande 4 est sensiblement divisée en deux sur sa longueur pour former les parties inférieure 5 et supérieure 6, ces dernières ayant alors sensiblement la même longueur. De plus, une couture ou un pli 7 peut être prévu entre ces deux parties 5,6 pour les délimiter et faciliter la pliure et le recouvrement par la partie supérieure 6.

[0019] De manière toute particulière, selon le mode de réalisation visible sur la figure 1, ladite bande 4 comprend à au moins une extrémité 8B un rabat 9 apte à être glissé sous ledit matelas 3, tel un fond de lit. Ce rabat 9 est donc constitué par le prolongement de la partie supérieure 6. Selon un autre mode de réalisation, non représenté, chaque extrémité 8A et 8B de la bande 4 comprend un rabat 9. Ce rabat 9 empêche la couette 2 ou le matelas 3 de bouger sur le lit, réciproquement le sommier.

[0020] Ce rabat 9 est donc destiné à être glissé ou bordé sous le matelas 3 de manière à maintenir la housse 1, soit au niveau du pied de la couette 2, soit au niveau du pied du matelas 3. Pour ce faire, le rabat 9 comprend une longueur au moins égale, de préférence supérieure, à l'épaisseur du matelas 3, de manière à ce qu'une partie dudit rabat 9 puisse être glissé sous ledit matelas 3.

[0021] De plus, selon un mode de réalisation particulier de l'invention, la bande 4 constituant la housse 1 possède des bords longitudinaux rabattus de manière à former des poches 10. Chaque poche 10 se présente donc sous la forme d'un rabat constitué par le prolongement latéral de la partie inférieure 5 et cousu en périphérie sur ladite partie inférieure 5.

[0022] Lesdits poches 10 sont fixées sur la partie inférieure 5 de la bande 4, notamment au travers d'au moins une couture 12 réalisée à chacune des extrémités de la partie inférieure 5. Ces poches 10 sont donc disposées le long dudit matelas 3 ou de la couette 2 dont les bords y sont glissés. Les poches 10 des bords longitudinaux possèdent donc une largeur supérieure ou égale à l'épaisseur du matelas 3 ou de la couette 2 pour que ces derniers puissent y être insérés. Ainsi un matelas 3

ou une couette 2 est entièrement emballé.

[0023] Préférentiellement, ces poches 10 présentent une largeur définie de manière à empêcher la couette 2 d'en sortir par elle-même ou dans ses déplacements. De manière toute particulière, la largeur de chaque poche 10 est au moins égal à un tiers de la largeur de la couette 2 ou du matelas 3.

[0024] Un avantage de la présente housse 1 selon l'invention réside dans la combinaison des poches latérales 10 avec un rabat 9 pour maintenir, d'une part, la couette 2 ou le matelas 3 à l'intérieur de ladite housse 1 et, d'autre part, de solidariser ensemble les deux parties inférieure 5 et supérieure 6 sans recourir à des moyens de fixation d'aucune sorte.

[0025] Bien entendu, l'invention n'est pas limitée aux exemples illustrés et décrits précédemment qui peuvent présenter des variantes et modifications sans pour autant sortir du cadre de l'invention.

Revendications

1. Housse (1) de protection de couette (2) ou matelas (3), constituée d'une bande (4) entourant ladite couette (2) ou matelas (3), ladite bande (4) comprenant une partie inférieure (5), sur laquelle la couette (2) ou matelas (3) est posée, prolongée par une partie supérieure (6) apte à recouvrir ladite couette (2) ou ledit matelas (3), **caractérisé par le fait que** lesdites parties inférieure (5) et supérieure (6) sont maintenues au travers d'un rabat dans le prolongement de la partie supérieure (6), et **par le fait que** la partie inférieure (5) comprend des poches (10) latérales sur toute sa longueur destinée à maintenir ladite couette (2) ou matelas (3).
2. Housse (1) selon la revendication 1, **caractérisé par le fait que** chaque poche (10) comprend une largeur d'au moins un tiers de la largeur de la couette (2) ou du matelas (3).
3. Housse (1) selon l'une quelconque des revendications 1 ou 2, **caractérisé par le fait que** chaque poche (10) se présente sous la forme d'un rabat constitué par le prolongement latéral de la partie inférieure (5) et cousu en périphérie sur ladite partie inférieure (5).

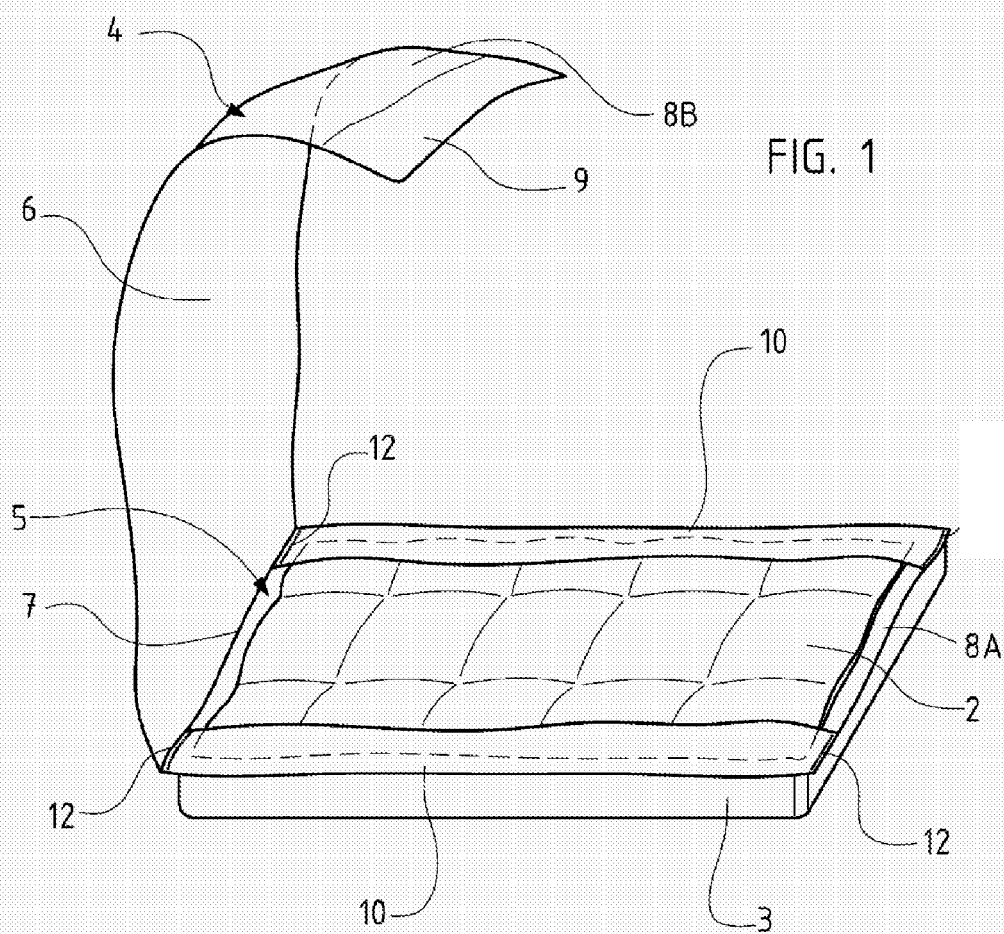
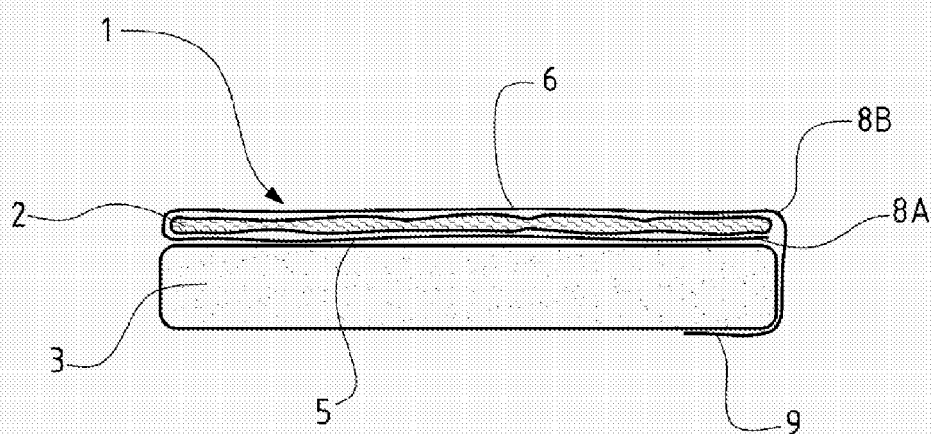


FIG. 2





DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (IPC)
X	EP 1 082 928 A (REVERMANN) 14 mars 2001 (2001-03-14) * alinéa [0022]; figure 2 *	1,3	INV. A47G9/02
X,P	WO 2006/061492 A (CONSEIL) 15 juin 2006 (2006-06-15) * figures *	1	
Y,D	GB 2 366 724 A (HAGAN) 20 mars 2002 (2002-03-20) * revendication 9; figures *	1,3	
Y,D	WO 03/103460 A (WIRTZ) 18 décembre 2003 (2003-12-18) * figure 1 *	1,3	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (IPC)
			A47G
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche La Haye		Date d'achèvement de la recherche 8 décembre 2006	Examineur Beugeling, Leo
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire			

EPO FORM 1503 03.82 (P04C02)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 06 30 0900

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.
Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du
Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

08-12-2006

Document brevet cité au rapport de recherche		Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
EP 1082928	A	14-03-2001	AUCUN	
-----			-----	
W0 2006061492	A	15-06-2006	FR 2878713 A1	09-06-2006
-----			-----	
GB 2366724	A	20-03-2002	AUCUN	
-----			-----	
W0 03103460	A	18-12-2003	AT 279871 T	15-11-2004
			AU 2003246878 A1	22-12-2003
			CA 2480563 A1	18-12-2003
			CN 1649533 A	03-08-2005
			DE 60300103 D1	25-11-2004
			DE 60300103 T2	27-10-2005
			EP 1404199 A1	07-04-2004
			ES 2227507 T3	01-04-2005
			FR 2840519 A1	12-12-2003
			JP 2005528944 T	29-09-2005
			MX PA04011740 A	24-04-2006
			PT 1404199 T	31-01-2005
			US 2005246838 A1	10-11-2005

EPO FORM P0460

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82

RÉFÉRENCES CITÉES DANS LA DESCRIPTION

Cette liste de références citées par le demandeur vise uniquement à aider le lecteur et ne fait pas partie du document de brevet européen. Même si le plus grand soin a été accordé à sa conception, des erreurs ou des omissions ne peuvent être exclues et l'OEB décline toute responsabilité à cet égard.

Documents brevets cités dans la description

- WO 03103460 A [0007]
- GB 2366724 A [0009]